

2024 DDCT 85 Subventions (17.750 euros) à six associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 14^{ème} arrondissement.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du _____, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à six associations ;

Vu l'avis du conseil du 14^{ème} arrondissement ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 5^{ème} commission,

Sur le rapport présenté par Mme Anouch TORANIAN, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2024 à l'association « ART SOUS X PARIS14 » (185052/2024_09814) 56 rue d'Alésia 75014 Paris ;

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2024 à l'association «C14-PARIS » (191864/2024_09864) 9 rue Friant 75014 Paris ;

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.750 euros est attribuée au titre de l'exercice 2024 à l'association « JEUNESSE FEU VERT » (226/2024_09723) 34 rue de Picpus 75012 Paris ;

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 6.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2024 à l'association « MISSION BRETONNE D'ILE DE FRANCE - TI AR VRETONED MB-TAV » (43303/2024_10009) 22 rue Delambre 75014 Paris ;

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2024 à l'association « PARIS 14 TERRITOIRE DE CINEMA » (190158/2024_09725) 22 rue Deparcieux – MVAC 14 - 75014 Paris;

Article 6 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2024 à l'association « RING DU 14EME ARRONDISSEMENT » (16746/2024_09817) 22 rue Deparcieux - MVAC 14 - 75014 Paris.

Article 7 : Les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2024.